

RECETTES DU MINISTÈRE DES POSTES PROVENANT DES ENVOIS ADRESSÉS "À L'OCCUPANT"

Question n°302—Mr. Rea:

Quelles ont été les recettes du ministère des Postes provenant des envois adressés "A l'occupant" à l'égard des trois années a) antérieures au 2 avril 1951, b) postérieures au 2 avril 1951?

Réponse de l'hon. M. Lapointe:

- a) 1948-1949, \$950,413.91; 1949-1950, \$1,310,924.98; 1950-1951, \$1,615,472.39.
- b) 1951-1952, \$2,027,903.55; 1952-1953; \$2,143,751.78; 1953-1954, \$2,576,259.24.

FIN DU VOLUME II

Année	Montant
1948-1949	\$950,413.91
1949-1950	\$1,310,924.98
1950-1951	\$1,615,472.39
1951-1952	\$2,027,903.55
1952-1953	\$2,143,751.78
1953-1954	\$2,576,259.24

Il est demandé au ministre des Postes de faire passer les envois adressés "à l'occupant" de la catégorie "à l'occupant" à la catégorie "à l'occupant".

Question n°303—Mr. Knowles: Le ministre des Postes a-t-il l'intention de modifier les tarifs des lettres recommandées en vue de les rendre plus attractives que les lettres ordinaires?

Réponse de l'hon. M. McCann: Les lettres recommandées sont déjà plus attractives que les lettres ordinaires en ce qui concerne le service et la rapidité de livraison.

Question n°304—M. Lennard: Le ministre des Postes a-t-il l'intention de modifier les tarifs des lettres recommandées en vue de les rendre plus attractives que les lettres ordinaires?

Réponse de l'hon. M. McCann: Les lettres recommandées sont déjà plus attractives que les lettres ordinaires en ce qui concerne le service et la rapidité de livraison.

Il est demandé au ministre des Postes de faire passer les envois adressés "à l'occupant" de la catégorie "à l'occupant" à la catégorie "à l'occupant".

Les réponses aux questions n° 302 et 303 sont les suivantes: Les lettres recommandées sont déjà plus attractives que les lettres ordinaires en ce qui concerne le service et la rapidité de livraison.

BUREAU DE TRAITÉ DE MONTREAL - INSTALLATION

Question n° 305—M. Hamilton: Le gouvernement a-t-il l'intention de faire passer les envois adressés "à l'occupant" de la catégorie "à l'occupant" à la catégorie "à l'occupant".

Réponse de l'hon. M. Lapointe: Les lettres recommandées sont déjà plus attractives que les lettres ordinaires en ce qui concerne le service et la rapidité de livraison.

Question n° 306—M. Westworthy:

Il est demandé au ministre des Postes de faire passer les envois adressés "à l'occupant" de la catégorie "à l'occupant" à la catégorie "à l'occupant".